

REGLEMENT - CHARTE D'ENGAGEMENT

Appel à Photographies « Un baiser est Un baiser » Saint Valentin et Journée Mondiale de Lutte contre l'Homophobie

Autour des 14 février et 17 mai 2010, à Caen, à Hérouville St Clair et à Alençon

Les objectifs de l'appel à Photographies sont :

- La valorisation de la création photographique.
- La création d'outils de communication et de prévention de l'homophobie, la biphobie, la transphobie, s'adressant à la population en général.

Le thème de l'appel est :

- L'égalité des couples par le baiser, (homos, hétéros, trans, multiraciaux, âges différents...).

Les organisateurs s'engagent à :

- Respecter l'intégrité de l'œuvre.
- Ne pas exiger l'exclusivité de la diffusion des photos retenues.
- Ne pas exiger de frais d'inscription pour les photos soumises à la sélection.

L'appel est ouvert à tous, photographes ou non, écoles, classes, ateliers photos.

Les mineurs doivent joindre les coordonnées et l'autorisation de participer signée du tuteur légal.

Les photographies proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir un format papier, de 30x45 minimum ou plus, noir et blanc ou couleur.
- Représenter un couple.
- Respecter les droits à l'image des sources utilisées.

La participation de la photo implique de la part du créateur ou de toute autre personne habilitée de :

- Envoyer impérativement avant le 15 janvier 2010 au plus tard la fiche d'inscription (une par photo), ce règlement signé, la/les photo(s) et une copie numérique, format jpeg, pour l'impression sur affiche si la photo est sélectionnée.
 - Autoriser toute diffusion non commerciale de la ou des photos dans le cadre de la lutte contre l'Homophobie.
- Le comité d'organisation de l'appel demeure seul habilité à refuser toute photo proposée qui ne répondrait pas aux conditions d'admissibilité et aux critères indiqués ci-dessus.

Les membres du jury sont désignés par le comité d'organisation de l'appel.

Le jury attribue, au minimum, les prix suivants pour un montant global de 600 € :

- Prix du jury (la/les photos seront imprimées sur affiche)
- Prix du public (1 photo)

Les décisions du jury sont sans appel.

Le comité d'organisation de l'appel se réserve le droit d'ajouter des prix à cette liste avant le début de l'exposition.

La participation à l'appel à Photographies implique l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non expressément prévus feront l'objet d'une délibération sans appel du comité d'organisation.

A _____, le _____

Signature